



* CACES® - AIPR
* TRAVAUX PUBLICS
* NACELLE
* GRUE AUXILIAIRE
* CARISTE
* ECHAFAUDAGE
* VGP - SST
* PONTS ROULANTS

7 rue Ampère
67120 DÜTTLENHEIM
Tél. 03 88 44 49 58
Port. 06 28 01 10 73

rousseauformation67@hotmail.fr

Selon l'article R. 4227-39 du Code du travail, la consigne de sécurité incendie doit prévoir des exercices, qui doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois, au cours desquels le personnel apprend notamment à se servir des moyens de premier secours.

Pour rappel, la consigne de sécurité doit être établie dans :

- les établissements dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de 50 personnes ;
- les établissements, quelle que soit leur importance, où sont manipulées et mises en œuvre des substances ou préparations classées explosives, comburantes ou extrêmement inflammables, ainsi que des matières dans un état physique susceptible d'engendrer des risques d'explosion ou d'inflammation instantanée.

Dans les autres établissements, des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation rapide du personnel (article R. 4227-37).

Au regard de l'article R. 4227-39 du Code du travail, l'ensemble du personnel de l'entreprise est concerné par la formation à la manipulation des extincteurs.

Ceci implique que tout salarié sache manipuler un extincteur et donc qu'il ait utilisé, au moins une fois, un extincteur sur un feu réel dans le cadre des exercices prévus par la réglementation.

Programme de formation à l'utilisation des extincteurs

Public visé	Modalités, méthodes et moyens pédagogiques
Tout public	Méthodes participatives, exposés, mises en situation pratique, utilisation d'extincteurs de formation sur flamme réelle, films...
Prérequis	Intervenants
Aucun	Formateur qualifié
Modalités et délais d'accès	Modalités d'évaluation
Nous consulter	N/A
Objectifs	Validation des acquis
<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître et prévenir le risque incendie▪ Maîtriser l'utilisation des extincteurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de réalisation▪ Attestation de formation
Tarifs	Agréments / Certifications / Habilitations
Nous consulter	N/A
Durée	CONTACT : Virginie FROELICHER Tel : 03.88.44.49.58
3h30 - De 1 à 2 groupes par jour	

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie

Contexte

- La réglementation incendie
- Les causes et conséquences d'un incendie

Le feu

- Le triangle du feu
- La combustion
- Le développement d'un incendie
- Les différentes classes de feu

Les moyens d'extinction

- Les agents extincteurs
- Les différents extincteurs et autres moyens d'extinction
- La conduite à avoir devant un début d'incendie

Pratique

- Mise en application avec différents types d'extincteurs

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »